



Nombre de membres en exercice : 85
 Nombre de membres présents : 64
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 5
 Nombre de membres excusés : 2
 Nombre de membres absents : 14

Date de convocation :
 17 Mai 2019

Visa du contrôle de légalité du :
 27 MAI 2019

Affichée le :
 28 MAI 2019

3 - Domaine et Patrimoine
 3.3 - Locatons

Objet : Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) – Pôle de proximité de Condé – Modalités de bail professionnel et autorisation de signature d'un bail avec un professionnel

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire
 2019/08/08

Séance du **Jeu**di 23 Mai 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du dix-sept mai deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER					x
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE					x
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET					x
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE	x				
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS	x				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
PONT-BELLANGER						
Monsieur Christian MARIETTE		x : représenté par M. Alain DUCHESNEY				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS						
M. Jean-Claude TROCHON	x					
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU						
Mme Catherine GARNIER	x					
SOULEUVRE-EN-BOCAGE						
Mme Nicole BEHUE	x					
M. Alain DECLOMESNIL				X : M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	x					
Mme Nathalie DESMAISONS	x					
Mme Julie DUBOURGET	x					
M. Didier DUCHEMIN	x					
M. Gérard FEUILLET	x					
M. Marc GUILLAUMIN	x					
M. Francis HERMON	x					
Mme Sonja JAMBIN					x	
M. Jean-Marc LAFOSSE	x					
M. Edward LAIGNEL	x					
M. André LEBIS	x					
Mme Bérengère LÉBOUCHER						x
Mme Colette LESOUEF						x
M. Claude MAIZERAY				X : M. Régis DELIQUAIRE		
Mme Natacha MASSIEU					x	
M. Michel MOISSERON	x					
Mme Monique PIGNE	x					
VALDALLIERE						
Mme Sarah ANNE					x	
Mme Rolande BLIN	x					
M. Frederic BROGNIART	x					
Mme Caroline CHANU	x					
M. Herve CHANU	x					
M. Gilles FAUCON	x					
Mme Josette GAUTREAU					x	
M. Rémi LABROUSSE	x					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS					x
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE

M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE	x				
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER	x				
Mme Nadine LETELLIER				X : M. Pierre-Henri GALLIER	
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT	x				
M. Gaëtan PREVERT	x				
Mme Isabelle SEGUIN				X : Mme Catherine MADELAINE	
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	63	1	5	2	14
Nombre de Membres en exercice			85		
Nombre de conseillers présents			64		
Quorum			43		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			69		

Mme Valérie DESQUESNE donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

En 2017 à la création de la communauté de communes, l'Intercom de la Vire au Noireau est devenue compétente en matière de gestion du pôle de santé libéral et ambulatoire de Condé Intercom.

Cette même année, le deuxième pôle regroupant un cabinet de kinésithérapeutes de 146 m² s'est trouvé vacant. Cette surface regroupe une salle d'accueil/attente, un dégagement bureau, 3 box, une pièce avec emplacement piscine, un plateau technique et sanitaires.

Des travaux légers de réaménagements des lieux (cloisons et électricité...) ont été budgétés afin d'installer de nouveaux praticiens (infirmières, gynécologue...).

Après travaux, ces espaces vont donc être mutualisés entre différents professionnels.

Il y a lieu par conséquent de fixer les modalités de location comme suit :

- Par délibération en date du 23 septembre 2014, le conseil communautaire a autorisé la signature des baux à intervenir avec les professionnels de santé.
- Ainsi, les loyers facturés aux professionnels sont décomposés en fonction de leur surface locative, en 7,20 €/m² HT de location et 2,30 €/m² HT (provisions sur charges de fonctionnement, régularisées en fin d'année civile).
- De même, conformément à l'article 22 du règlement d'immeuble, les honoraires de gestion locative et technique de l'immeuble seront fixés à 3 % des loyers et charges mensuellement perçus.

Suivant les avis favorables de la commission « Finances » réunie le 06 mai 2019 et du Bureau Communautaire réuni le 13 mai 2019, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'entériner ces modalités de bail professionnel à intervenir avec les nouveaux professionnels de santé.
- d'autoriser la signature du bail professionnel avec le docteur BEKKARI qui sera conclu pour le 1^{er} septembre 2019, pour une durée de 6 ans, pour :
 - 39 m² de bureaux
 - Espace secrétariat : 5m²
 - Espaces mutualisés (salle d'attente, couloir et WC) pour 6m²
 Soit un total à louer de 50m². »

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 69 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



